

Concours d'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2^{ème} classe Session 2018

BROCHURE D'INFORMATION

Ce concours est organisé par le CDG 31 en convention pour l'ensemble des centres de gestion du territoire national.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU 4 SEPTEMBRE 2017

Spécialité	Discipline	Concours interne	Concours externe	3 ^{ème} Concours	Total par discipline
Musique	Harpe	8	18	3	29
	Accordéon	9	20	4	33
Total par concours		17	38	7	62

INSCRIPTION

Le candidat peut choisir entre deux modes opératoires.

- **Procédure dématérialisée** : le candidat se préinscrit **entre le 31 octobre 2017 et le 29 novembre 2017** sur le site internet www.cdg31.fr.
Il saisit les informations demandées, enregistre et imprime son dossier, y joint les pièces demandées et le transmet au CDG 31 en respectant la date limite.
Le candidat pourra accéder à des informations afférentes aux différentes étapes de la procédure (état d'instruction de l'inscription, transmission des convocations, accès en temps réel aux résultats et aux notes).
Des identifiants de connexion lui sont communiqués au terme de sa préinscription en ligne.
Important : Les échanges opérés avec le candidat par voie dématérialisée ne sont pas doublés par un envoi postal.
- **Procédure « papier »** : le candidat peut demander un dossier d'inscription par voie postale **entre le 31 octobre 2017 et le 29 novembre 2017 minuit**, le cachet de la poste faisant foi. Il devra transmettre avec les pièces demandées comme indiqué ci-après.
Les convocations et les résultats lui seront transmis par voie postale.

MODALITE ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le CDG31 ne validera l'inscription qu'à réception du présent dossier et de l'ensemble des pièces demandées.
Les dossiers sont à adresser au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-GARONNE
CDG31
590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX

- par envoi postal, au plus tard le **7 décembre 2017 minuit**, le cachet de la poste faisant foi,
- par remise à l'accueil du CDG 31 (ouvert de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), au plus tard le **7 décembre 2017 à 17h00**.

Tout dossier posté ou déposé hors délai, taxé ou insuffisamment affranchi ne sera pas accepté.

EPREUVES

Les épreuves débuteront à partir du **8 février 2018** dans la Haute-Garonne.